

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Lazard Convertible Global Couvert CHF (FCP) Code ISIN FR0011790625 Cet OPCVM est géré par Lazard Frères Gestion SAS

## Objectif et politique d'investissement

- **Classification de l'OPCVM** : Diversifié.
- **Objectif de gestion** : Le FCP est un OPCVM nourricier couvert du risque de change en référence au Franc Suisse de l'action « A » de la Sicav Maître Lazard Convertible Global. L'objectif de gestion du FCP vise à atteindre, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged (CHF) Convertible Bond Index, exprimé en CHF, couvert contre le risque de change avec comme monnaie de référence le franc suisse, coupons nets réinvestis.  
  
La performance du FCP pourra être différente de celle de la Sicav maître en raison notamment de ses propres frais de gestion et du coût éventuel de la couverture du risque de change.
- **Politique d'investissement** : Les actifs du FCP Lazard Convertible Global Couvert CHF sont composés à hauteur de 90% minimum et à hauteur de 100% maximum de l'actif net en actions « A » de la Sicav Lazard Convertible Global, et à titre accessoire, de liquidités. Le portefeuille est couvert en permanence contre le risque de change en référence au Franc Suisse à l'aide soit d'options, soit d'instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers. La politique de la Sicav Maître, repose sur la gestion active des différentes composantes propres aux obligations convertibles que sont l'orientation des marchés actions, des taux d'intérêts et de la volatilité des options sur actions. De plus la Sicav maître réalisera une gestion du risque de change afin d'optimiser la performance.  
Le portefeuille de la SICAV maître est composé :
  - ✓ d'obligations convertibles européennes et étrangères (y compris émergentes) émises par des entreprises et des institutions financières, et assimilées (« Convertibles preferred »). Ces titres seront libellés en euro et/ou en devises locales.
  - ✓ d'obligations échangeables en actions européennes et étrangères (y compris émergentes) émises par des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en euro et/ou en devises locales.
  - ✓ d'obligations à bon de souscription d'actions européennes et étrangères (y compris émergentes) émises par des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en euro et/ou en devises locales.
  - ✓ d'obligations à bons de souscription de titres participatifs ; européennes et étrangères (y compris émergentes) émises par des entreprises et des institutions financières. Ces titres seront libellés en euro et/ou en devises locales.
  - ✓ d'obligations dont la valeur est indexée sur indice boursier à hauteur de 15% maximum de l'actif net.
  - ✓ d'OPCVM ou de FIA français ou étrangers respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Comofi dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.
  - ✓ d'instruments monétaires (TCN, pensions, ...)
  - ✓ d'actions à hauteur de 10% maximum de l'actif net (hors « Convertibles preferred »). Ces actions proviendront de la conversion d'obligations convertibles présentes en portefeuille.
  - ✓ la Sicav pourra également détenir d'autres titres intégrant des dérivés à hauteur de 100% de l'actif net.  
La Sicav maître peut utiliser des futures, des swaps, des options et du change à terme, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque action, de taux, de change, de crédit et de volatilité. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

- **Faculté de rachat** : Les demandes de rachats sont centralisées avant 09h30 chaque jour d'évaluation de la valeur liquidative auprès de Caceis Bank France S.A. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée quotidiennement.
- **Durée de placement recommandée** : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus élevé

rendement potentiellement plus faible

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

### Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée aux marchés actions et au risque de taux explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital n'est pas garanti.

### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre FCP.

Les dispositions de la Sicav Maître Lazard Convertible Global, en matière de souscriptions et de rachats sont définies dans le prospectus de cette dernière, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

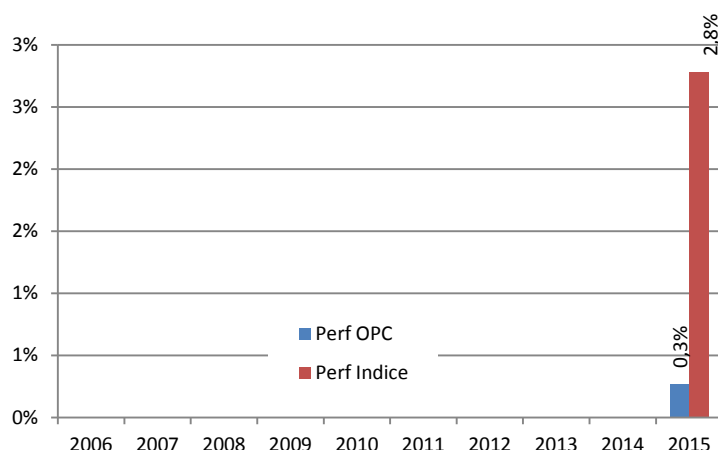
| Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Frais d'entrée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Néant  |
| Frais de sortie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Néant  |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.<br>L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. |        |
| Frais prélevés par le FCP sur une année                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |        |
| Frais courants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1,02%* |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |        |
| Commission de performance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Néant  |

Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de ce FCP.

*Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.*

## Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.
- Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCP.
- Année de création du FCP : 2014
- Devise : CHF
- Indicateur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : Thomson Reuters Global Focus Hedged (CHF) Convertible Bond Index, exprimé en CHF, couvert contre le risque de change avec comme monnaie de référence le franc suisse, coupons nets réinvestis.

## Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : Caceis Bank France S.A.
- **Nature des investisseurs à qui le produit est destiné** : Tous investisseurs.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : Le prospectus du FCP nourricier et celui de la Sicav maître, les derniers documents annuels et périodiques du FCP nourricier et ceux de la Sicav maître sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de **Lazard Frères Gestion SAS** – 25, rue de Courcelles – 75008 Paris.
- **Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est communiquée quotidiennement par affichage dans les locaux de Lazard Frères Gestion SAS. Les derniers prix des parts sont disponibles sur [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La responsabilité de **Lazard Frères Gestion SAS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Ce FCP est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. **Lazard Frères Gestion SAS** est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **4 mai 2016**.